

Révision - 16.01.2024

Ce document complète le « Règlement de formation et d'examen » (ci-après Règlement) en précisant les exigences pour les travaux personnels (TP).

Avertissement : il est vivement recommandé aux candidats de demander l'autorisation de leurs responsables hiérarchiques pour utiliser des données provenant de leur entreprise. Dans la négative, il est possible de présenter les résultats sous forme anonymisée.

TP1 : Détermination des dangers, estimation des risques et planification de mesures

Principe général

« Le candidat est chargé d'établir une détermination des dangers systématique, une hiérarchisation des risques et un plan de mesures de prévention, dans le cadre d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise connue de lui, en recourant aux méthodes enseignées lors de la formation.

Le candidat présente oralement (20 minutes) les résultats en présence des autres participants au cours de formation complémentaire pour les chargés de sécurité ou d'assistants de sécurité. Un rapport écrit est remis à l'organisateur, en deux exemplaires, au moins un mois avant la présentation orale » (chiffre 4.2 du Règlement).

Exigences

- Découper l'entreprise ou la partie d'entreprise concernée en « unités de risques » ; délimiter clairement la ou les unités de risques étudiées.
- Identifier les dangers et contraintes pour la santé et la sécurité au travail présents dans la ou les unités de risques, en se fondant sur une classification systématique des dangers.
- Présenter les situations précises d'exposition à ces dangers et contraintes.
- Evaluer sommairement et hiérarchiser les risques associés à ces situations (p.ex. « risques élevés », « risques moyens » et « risques faibles »). L'utilisation d'une matrice de risque n'est pas nécessaire dans le cadre de ce travail.
- Proposer des mesures de prévention pour chaque situation identifiée.
- Pour chaque mesure proposée, indiquer les personnes/fonctions responsables de sa mise en place, ainsi qu'un délai réaliste.

- Le rapport écrit peut être présenté sous la forme convenant au participant, p.ex. dans un tableau du type présenté ci-après, précédé d'une introduction présentant la démarche et le champ de l'analyse. Longueur indicative : 15-25 pages A4. Le rapport peut contenir en annexe des photos, plans, croquis, etc.
- La forme de la présentation orale est libre ; le participant dispose de l'infrastructure de la salle de cours de F4S pour son exposé.
- Volume de travail personnel : 40-80 heures.

Unité(s) de risque	Danger, contrainte	Situation d'exposition	Hiérarchisation	Mesures	Resp.	Délai

Modèle possible pour la présentation de l'analyse

Séminaires méthodologiques (UV3 : Risques - prévention et intervention)

- Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques-Cours
- Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques-Atelier (option)